

Réunion du 25 juin 2023 à 20 heures 30

Convocation en date du 21 juin 2023.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absent: aucun

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 45.

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2023 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

- Voirie

Pour les travaux sur la voirie, en investissement, le lot comprenant notre commune a été attribué à l'entreprise ACCHINI, ils commenceront à l'automne pour l'année 2023.

- Vice-Présidente

Mme Marie-Claude FLOGNY, vice-présidente de la Communauté de Communes Armagnac-Adour chargée du personnel et de l'action sociale a donné sa démission pour des raisons de santé. Ses compétences seront réparties entre Mme SARNIGUET (action sociale) et M. PETIT (personnel).

- PLUi

L'enquête publique est terminée. Peu de commentaires ont été faits sur le projet. Les partenaires associés, dont le CDPNAF, doivent maintenant donner leur approbation. Selon toute vraisemblance le PLUi devrait entrer en vigueur en septembre.

- Curage des fossés

Après l'appel d'offres, le curage des fossés est confié à l'entreprise ACCHINI.

- ADMR et SAAD

Ces deux services sur la Communauté de Communes se font concurrence. On devrait arriver à un équilibre financier courant 2025 selon le Président de la CCAA.

JURÉS d'ASSISES

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024 s'est déroulé à Viella le 09 juin 2023. Aucun habitant de la commune n'a été tiré au sort.

GENDARMERIE

Une réunion d'information s'est déroulée le 19 juin 2023 au cours de laquelle les trois brigades intervenant sur notre secteur ont été présentées.

Les dernières statistiques font apparaître une nette baisse des vols, taux d'alcoolémie, affaires de drogues et incivilités sur notre département.

COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE / CCAA

Une diététicienne interviendra au niveau des repas pour les maternelles et les primaires après quelques remarques des parents d'élèves.

Cinq dérogations ont été demandées pour la rentrée 2024 ; trois sont refusées et deux acceptées.

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents sera mis en place en septembre 2023 pour aider les familles dont l'éducation des enfants pose un problème grave. Une forte demande justifierait la création de deux emplois.

CONSEIL d'ÉCOLE du RPI

63 enfants seront présents pour la rentrée 2023 contre 76 en septembre 2022.

A Saint Mont : 7 petite section et 3 moyenne section

A Saint Germé : 13 grande section et 7 CP

9 CE1 et 7 CE2

7 CM1 et 9 CM2

Nathalie FAGET, directrice de l'école de Saint Germé, part pour prendre la direction de l'école primaire de Riscle. Elle sera remplacée par Romain COURTADE.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Lors de la dernière réunion de la CLECT, il a été demandé à toutes les communes de réfléchir sur une nouvelle harmonisation des charges en tenant compte des difficultés financières de certaines compétences dues à leurs évolutions (augmentation des coûts, travaux réalisés (réhabilitation des écoles.....), et des services nouveaux à la population comme ALFA 32 (grêle), la fibre optique, GEMAPI (gestion de l'eau), Maison France Services, Tiers lieu

Le Conseil Municipal a donc rédigé une proposition qu'il considère comme équitable et viable pour toutes les Communes (petites ou grandes) basée sur l'actualisation de toutes les charges ou recettes réellement transférées aujourd'hui.

Les propositions de toutes les communes seront exposées lors de la prochaine réunion du 06 juillet 2023.

RÉVISION LOYER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire conformément au bail, la révision du loyer du logement maison du village, de la locataire Madame NAVARLAS Laetitia.

Ce loyer peut être augmenté de 3,49 % selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2023. Le loyer actuel est de 528,24 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide une augmentation de 3,49 % et fixe le montant du loyer à 546,68 € au 1^{er} juillet 2023 pour le logement de Madame NAVARLAS Laetitia.

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier sur le budget l'article de la recette du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui est actuellement imputé au compte 74832 pour un montant de 3000 €, un virement de crédit de 3000 € sera effectué sur le compte 74836 qui correspond à la M 57 pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ACCEPTE ce virement de crédits

CONVENTION de MISE à DISPOSITION de la LICENCE IV de DÉBIT de BOISSONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède la licence IV de débit de boissons utilisée à la salle des fêtes.

Il informe l'assemblée que Madame Océane CAUZETTE, Présidente du Comité des Fêtes a fait la demande d'utilisation de la licence IV. Madame Océane CAUZETTE a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Madame Océane CAUZETTE la licence IV de débit de boissons à titre gratuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Madame Océane CAUZETTE à titre gratuit
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée.

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne- Marie